



IDENTITÉ			
SUITE À UN AVIS DU: 96 04 15 34 <small>ANNEE MOIS JOUR ART.</small>		NUMÉRO DE L'AVIS A-113119	
Prénom à la naissance GUY		Nom à la naissance JUNEAU	
Date de naissance 1977 12 20 <small>ANNEE MOIS JOUR</small>			
Sexe <input checked="" type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> I <small>MASCULIN FEMININ INDÉTERMINÉ</small>	N d'assurance maladie	N d'assurance sociale	Nom du conjoint
Adresse du domicile du défunt 236 GUENETTE <small>N CIVIQUE NOM DE LA RUE</small>		Nom de la municipalité STE-ANNE-DES-PLAINES	
Comté	Province QUÉBEC	Pays CANADA	Code postal
Prénom de la mère MARIE-PAULE	Nom de la mère à la naissance BELISLE	Prénom du père REAL	Nom du père JUNEAU
LIEU DU DÉCÈS <input checked="" type="checkbox"/> <small>DETERMINE</small> NOM DU LIEU: CARRIERE MATHERS <small>INDÉTERMINÉ ÉTABLISSEMENT</small>			
N civique	Nom de la rue	Nom de la municipalité BOISBRIAND	Comté Code d'établis (00-00 @ 23 59)
DATE DU DÉCÈS <input checked="" type="checkbox"/> <small>DETERMINEE</small> 96 04 13 <small>INDÉTERMINÉE ANNEE MOIS JOUR</small>	HEURE DU DÉCÈS <input checked="" type="checkbox"/> <small>DETERMINEE</small> 17 00 <small>PRÉSUMÉE INDÉTERMINÉE HRS MIN</small>		

CAUSES PROBABLES DU DÉCÈS

Asphyxie par noyade

EXPOSÉ DES CAUSES

1- L'identification de Guy Juneau a été faite visuellement par des membres de sa famille.

2- Une autopsie, pratiquée par le pathologiste au laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, à démontré :

- aucune évidence de violence,
- absence d'emphysème sous-cutané,
- tympan normaux,
- congestion modérée des méninges et du cerveau,
- absence de lésion au niveau des lèvres et de la bouches,
- absence de corps étranger obstructif
- spume blanchâtre en quantité abondante dans le larynx et la glotte,
- spume blanchâtre et rosée en quantité abondante dans la trachée et les bronches
- gros poumons distendus occupant toute la cavité thoracique,
- congestion et œdème pulmonaires modérés,

AUTRES RAPPORTS

Alcoolémie : négative

Carboxyhémoglobine : inférieure à 10 %

Drogues usuelles et d'abus : non mises en évidence.

* analyses faites à la direction des expertises judiciaires,

LES CIRCONSTANCES DE DÉCÈS

Le samedi 13 avril 1996, quatre copains, Guy Juneau, Roger Bélisle, Pascal Michaud et Alexandre Valiquette, décident d'aller faire de la plongée sous-marine à l'ancienne carrière Mathers, située chemin Rivière-Cachée, à Boisbriand.

Cette ancienne carrière est remplie d'eau et est désaffectée depuis au moins vingt ans. Située sur un terrain privé, ce site est fréquemment visité par des baigneurs l'été, et également pour la plongée sous-marine, même si la baignage y est interdite. Le

IDENTIFICATION DU CORONER		
Prénom du coroner MICHEL	Nom du coroner TRUDEAU	Numéro du coroner 78077
Mention de mineurs _Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
J'AI SIGNÉ À: SAINT-EUSTACHE	ce 97 05 13	
COPIE NON CONFORME <small>ANNEE MOIS JOUR signature</small>		





COPIE NON CONFORME

A 113119

2/...

site est inaccessible en auto, mais facilement accessible à pied, étant près du chemin Rivière-Cachée.

Le 13 avril, la surface de la carrière est encore en grande partie couverte de glace. Il n'y a qu'une bande d'une quinzaine de pieds de largeur qui est dégagée de glace en périphérie d'une bonne partie de la carrière.

Pascal et Alexandre se rendent au domicile de Roger Bélisle, après avoir été chercher des cylindres d'air à la boutique Aqua Plein Air, située à Blainville. Pascal et Alexandre rencontrent Guy Juneau à la boutique. Ce dernier y était pour louer un wet-suit ainsi que deux cylindres d'air, car le groupe de quatre plongeurs avait prévu aller faire une plongée en Ontario, le lendemain 14 avril. Guy Juneau allait par la suite chez lui à Sainte-Anne-Odes-Plaines pour prendre le reste de son équipement.

Donc Pascal et Alexandre arrivent au domicile de Roger Bélisle vers 13 :30 hre. A ce moment, Pascal et Alexandre vérifient leur équipement et enfilent leur pantalon de wet-suit. Roger appelle alors la mère de Guy Juneau pour dire à Guy de rejoindre le groupe à la carrière.

Pascal, Alexandre et Roger arrivent à la carrière vers 14 :30 hre. Ils parlent ensemble en attendant Guy qui arrive vers 14 :50 hre. Les quatre copains se préparent alors à leur plongée. Comme Pascal et Alexandre sont prêts en premier et qu'Alexandre travaillait à 17 :00 hre, il est décidé qu'ils plongeraient avant le duo Guy-Roger. Le plan de plongée de Pascal et Alexandre était de plonger et longer le bord de la carrière pour 10 minutes, puis faire demi-tour et revenir.

Vers 15 :10 hre, le père, la mère et le frère de Roger Bélisle arrivent à la carrière, en moto 3 roues.

A 15 :23 hre, après avoir vérifié l'heure et leur équipement respectif et ajusté l'azimut de leur compas, Pascal et Alexandre débutent leur plongée. Le point de départ où ils sont tous est situé au sud-est de la carrière. Ils se dirigent vers le nord tout en longeant le bord de la carrière et en s'assurant que l'eau est libre de glace au-dessus d'eux. La visibilité est d'environ 15 pieds. Au bout de 10 minutes de plongée, comme tout allait bien, Pascal et Alexandre décident de continuer vers le nord pour encore 5 minutes. Ils se rendent à l'endroit, où il y a 3 autos sous l'eau, point situé à mi-chemin de la longueur de la carrière. Comme ils commencent à avoir froid aux doigts et que leur 15 minutes est fait, Pascal et Alexandre font demi-tour.

Trois minutes après avoir fait demi-tour, Pascal et Alexandre croisent Guy et Roger. Pascal et Alexandre étaient à 60 pieds de profondeur et Guy et Roger se trouvaient à leur gauche et au-dessus d'eux. Ils se sont mutuellement fait signe avec leurs lampes que tout allait bien.

Pascal et Alexandre sortent de l'eau à 15 :53 hre donc 30 minutes de plongée. Comme Alexandre travaillait à 17 :00 hre, ils chargent leur équipement dans le camion de Pascal et quittent les lieux vers 16 :30 hre. A ce moment, Guy et Roger n'étaient pas encore sortis de l'eau. Cela dérangeait Pascal et Alexandre, mais ils se sont dits que Guy et Roger étaient très expérimentés.

Notons que Pascal et Alexandre avaient décidés de ne pas s'attacher avec des câbles reliés à la surface car ils ne devaient pas aller sous la glace. Malgré cela, à leur retour, ils ont dévié un peu de leur trajet et se sont retrouvés sous une mince couche de glace épaisse d'un quart de pouce.

Roger et Guy non plus n'avaient pas jugé pertinent d'être reliés à la surface par un câble, car ils connaissaient bien la carrière et que pour eux, le bord dégagé de la carrière rendait inutile le câble. Notons

.../3



COPIE NON CONFORME

A 113119

3/...

que malgré le fait qu'ils ne s'étaient pas reliés à un câble, Guy avait prévu tenter de récupérer un masque qu'il avait déjà perdu dans la carrière. Ce masque était environ à 50 pieds à l'ouest des autos, en plein centre de la carrière, donc en plein sous la glace. Roger et Guy n'avaient pas de boussole.

A 17 :07 hre, Pascal est de retour à la carrière, après avoir été conduire Alexandre à son travail. A ce moment, il apprend des parents de Roger que ni Guy ni Roger ne sont remontés. Pascal a alors décidé de faire une plongée seul avec un cylindre plein d'air, après s'être équipé à nouveau avec l'aide du frère de Roger. Pascal plonge alors vis-à-vis les autos sous l'eau, descend à 60 pieds et fait des signes de détresse avec sa lampe et remonte au bout de 5 minutes et de ce point, nage jusqu'au sud-est de la carrière en apnée pour pouvoir sortir de l'eau. Une fois sorti de l'eau, vers 18 :15 hre, Pascal quitte avec son camion, va chercher Alexandre à son travail et de là, ils vont aviser les policiers directement du poste de police de Boisbriand. Il est à ce moment 18 :56 hre. A 19 :04 hre, les premiers policiers de la S.M. de Boisbriand sont sur les lieux de la carrière, où se trouve toujours la famille de Roger Bélisle. Les policiers fouillent la périphérie de la carrière, mais il n'y a aucun signe de Guy Juneau et Roger Bélisle. Il fait déjà noir à cette heure. Compte tenu de la période de temps écoulée depuis la plongée de Guy et Roger, il est évident qu'il ne reste plus de chance de survie à cette heure (ils étaient sous l'eau depuis environ 15 :40 hre).

Une demande d'assistance est faite à la sûreté du Québec et des recherches seront entreprises à partir du lendemain dans le but de retrouver les corps de Guy Juneau et Roger Bélisle.

La journée du 14 avril, les plongeurs de la Sûreté du Québec débutent l'exploration de la carrière. Ils ne trouveront aucune trace de Roger Bélisle et Guy Juneau.

Le 15 avril, étant donné la superficie de la carrière, l'équipe de plongeurs de Montréal a fait une demande d'assistance de l'équipe de plongeurs de Québec.

Vers 15 :15 hre, le 15 avril, un plongeur marchant sur la glace aperçoit à travers la glace une tache vert fluorescent, s'avérant être le wet-suit d'un des deux plongeurs, qui fut découvert à la surface, sous la glace. Ce plongeur s'était délesté de sa ceinture de plomb. Puis vers 16 :20 hre, le deuxième plongeur a été découvert au fond de la carrière, à quelques mètres de la découverte du premier. Le plongeur ayant délesté sa ceinture est Roger Bélisle.

.../4



COPIE NON CONFORME

A 113119

4/...

QUALIFICATION DE GUY JUNEAU

- Certificat de plongeur en eau libre en date du 2 octobre 1994.
- Certificat de plongeur avancé en eau libre en date du 11 juin 1995.
- Certificat de secouriste en accident de plongée en date du 10 décembre 1995.

Ces certificats respectent les normes PADI. Guy Juneau n'a pas de certificat pour la plongée sous-glacé. Selon les renseignements contenus dans son carnet de plongeur, Guy Juneau n'avait jamais fait de plongée sous-glacé. Il avait une quarantaine de plongées à son actif (selon le carnet).

QUALIFICATION DE ROGER BELISLE

- Certificat de plongeur en eau libre en date du 14 août 1994.
- Certificat de plongeur avancé en eau libre en date du 4 septembre 1994.
- Certificat pour plongée de nuit en date du 10 septembre 1994.
- Certificat pour spécialiste en équipement en date du 5 décembre 1994.
- Certificat de plongeur en eau profonde en date du 18 septembre 1994.
- Certificat de plongée sous-glacé en date du 29 janvier 1995.
- Certificat de secouriste en accident de plongée en date du 22 juillet 1995.
- Certificat de plongeur secouriste en date du 25 juin 1995.

Ces certificats respectent les normes PADI. Par ailleurs, Roger Bélisle a les certifications de secourisme général de l'Ambulance Saint-Jean. Il a la certification cardio-secours de la Fondation des maladies du cœur du Québec.

ÉQUIPEMENTS DE ROGER BÉLISLE ET GUY JUNEAU

Les équipements de plongée des deux plongeurs ont été expertisés au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale par un physicien de la section des incendies-explosions.

Ces équipements sont dans un bon état de fonctionnement et de conservation. Il n'y a cependant aucune boussole dans ces équipements.

Les cylindres des plongeurs étaient complètement vides d'air.

COMMENTAIRES

La plongée sous-marine, tant sportive que commerciale, est une activité qui doit toujours être pratiquée de façon sécuritaire, avec des équipements appropriés et par des individus ayant les compétences pour la pratiquer.

Les plongeurs doivent toujours respecter les règles de base. Ainsi, pratiquer cette activité ne devrait pas entraîner d'accidents, encore moins de décès.

Malheureusement, la plongée sous-marine cause et continue de causer des accidents au Québec, dont certains sont mortels.

Déjà, deux enquêtes publiques ont été ordonnées par le coroner en chef sur une série de décès survenus dans le cadre de l'exercice de cette

.../5



COPIE NON CONFORME

A 113119

5/...

activité (commerciale ou sportive). La première enquête a été faite en 1991 et la deuxième en 1995.

Je ne répéterai pas ici les conclusions et les recommandations émanant de ces deux enquêtes très bien menées par le coroner Denis Boudrias. Je vais quand même citer une conclusion du coroner Boudrias :

« L'enquête concernant les décès survenus au cours de l'été 1990 a permis de mettre en lumière un problème de comportement chez un grand nombre de plongeurs relié à un problème sous-jacent de formation plus ou moins complète. »

Je cite cette conclusion, car à la lecture des deux rapports d'enquête cités plus haut et à la lumière des circonstances de décès de Guy Juneau et Roger Bélisle, nous pouvons noter dans les décès présents un problème de comportement. En effet, les deux plongeurs décédés le 13 avril 1996, se sentaient tellement en milieu connu qu'ils n'ont pas cru bon être reliés à la surface par un câble, même s'ils avaient envisagé dans leur plan de plongée aller sous la glace. Ils n'ont pas cru bon qu'il y ait un 3^{ième} plongeur à la surface, prêt à plonger si la situation le demandait. Les deux plongeurs n'ont pas cru bon être munis d'une boussole, ce qui aurait pu leur permettre de se diriger, en cas de problème d'orientation sous la glace. Par ailleurs, Roger Bélisle était le seul plongeur ayant la certification pour plonger sous la glace. Ayant cette certification Roger Bélisle ne pouvait ignorer les règles élémentaires de sécurité lors d'une plongée sous-glace.

On doit donc conclure que Guy Juneau et Roger Bélisle ont été victime de leur comportement téméraire.

CONCLUSION

Il s'agit d'une mort violente accidentelle.